



LES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE

Comme nous l'avons vu, la fiabilité est un principe essentiel de la réaction rapide. Actuellement, il n'y a aucune garantie absolue que les unités basées dans leur pays d'origine seront mises à la disposition de l'ONU dès que celle-ci le demandera. En 1995, le secrétaire général a reconnu que « des efforts considérables ont été déployés pour élargir et améliorer les arrangements relatifs aux forces en attente, mais ceux-ci ne garantissent pas que des contingents seront fournis pour une opération donnée³⁶ ». L'incertitude qui entoure le détachement d'unités nationales constitue un obstacle important à une réaction rapide de l'ONU face à une crise. Les gouvernements hésitent parfois à détacher des forces auprès de l'ONU, et ce, pour diverses raisons. Même lorsqu'ils sont disposés à apporter leur concours, le processus d'autorisation est souvent lent. Il est impossible de supprimer ces attentes, mais il existe plusieurs moyens pour les réduire. Le premier consiste à répondre aux préoccupations d'ordre opérationnel qui empêchent les États d'accepter de déployer leurs forces dans certaines opérations. Le second consiste à favoriser la participation en prenant diverses mesures, comme effectuer la formation et les manœuvres en commun, ce qui augmente la confiance des pays fournisseurs de troupes et favorise ainsi leur participation.

Un dispositif de réaction rapide de l'ONU ne peut être vraiment fiable que s'il ne dépend plus d'États membres des Nations Unies pour la fourniture de personnel pour les opérations de paix

En définitive, cependant, un dispositif de réaction rapide de l'ONU ne peut être vraiment fiable que s'il ne dépend plus d'États membres des Nations Unies pour la fourniture de personnel lors des opérations de paix. Si l'ONU veut se doter d'un dispositif de réaction rapide qui soit totalement fiable, il lui faudra constituer dans les années à venir son propre personnel, indépendant de l'autorité des États. L'idée d'une force permanente de l'ONU est aussi ancienne que sujette à controverse. Le gouvernement des Pays-Bas, qui l'a étudiée tout dernièrement, a remis un rapport technique qui établit la validité générale de l'idée d'une brigade onusienne capable de se déployer rapidement. Néanmoins, il semble évident qu'il n'existe actuellement aucun soutien international marqué ou important, et encore moins de consensus, pour qu'une telle mesure soit prise à court ou à moyen terme. L'absence actuelle de soutien incite à ne pas dépenser de capital politique dans ce sens, mais elle ne signifie pas que l'idée est mauvaise en soi. Comme l'a fait remarquer John C. Polanyi, lauréat du prix Nobel :

Les pompiers et la police n'empêchent pas toujours les incendies ou les crimes, mais on reconnaît qu'ils fournissent un service essentiel. De même, un dispositif de réaction rapide se trouvera sans doute confronté à des situations qu'il ne pourra maîtriser, mais cela ne devrait pas faire douter de sa valeur potentielle pour la communauté internationale. Car il s'agit d'une réponse civilisée à un problème urgent³⁷.

Si les options à court et à moyen terme se révèlent inadéquates, il sera peut-être bon, selon l'évolution du paysage politique, de réfléchir à la façon de mettre sur pied une telle force et aux nombreuses questions qui entourent l'étude de cette mesure sans précédent. Dans cette partie du rapport, nous développerons l'idée d'un Groupe d'urgence permanent de l'ONU. La démarche proposée est progressive, mais elle n'interdit nullement d'innover plus rapidement et de manière plus radicale dans le maintien de la paix, s'il se dégage un consensus international en ce sens.

Une force onusienne permanente, ou un Groupe d'urgence permanent, aurait pour premier fondement la création d'une base de réaction rapide de l'ONU. Cette base